

ECONEWS



ÉCONOMIE

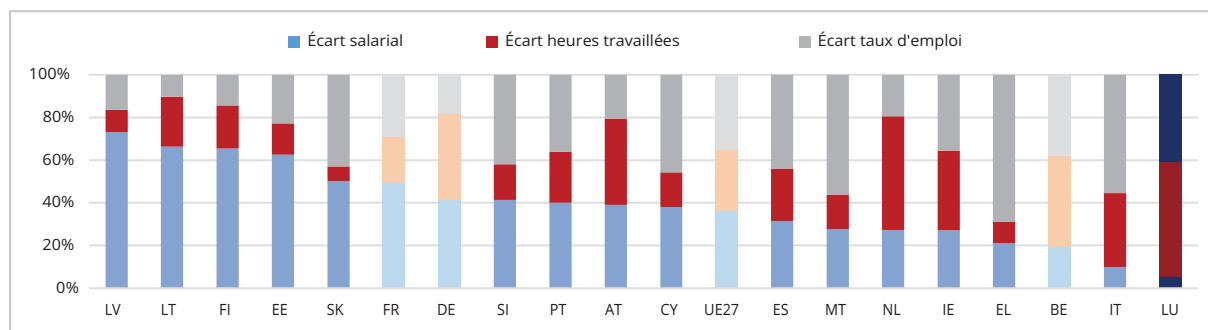
SÉGRÉGATION PAR GENRE DU MARCHÉ DU TRAVAIL : DE NOMBREUX PROGRÈS RESTENT À FAIRE

Selon les dernières données disponibles (Enquête sur la structure des salaires de 2018), l'écart salarial entre hommes et femmes s'élève à 1,4% au Luxembourg. Le pays se place ainsi en deuxième position en Union européenne, dont la moyenne est dix fois plus élevée pour s'établir à 14,4%.

Pour autant, cette égalité salariale vient masquer d'autres disparités dont l'impact sur les inégalités entre femmes

et hommes sur le marché du travail est considérable. Ainsi, deux autres facteurs importants doivent notamment être pris en compte à ce sujet : les écarts dans les taux d'emploi par genre ainsi que les différentes expositions au travail à temps partiel. Ensemble avec l'écart de salaire horaire, ces deux autres formes d'inégalité en matière d'emploi viennent déterminer l'écart global de revenus entre hommes et femmes.

Facteurs contribuant à l'écart global de revenu entre les genres, 2018

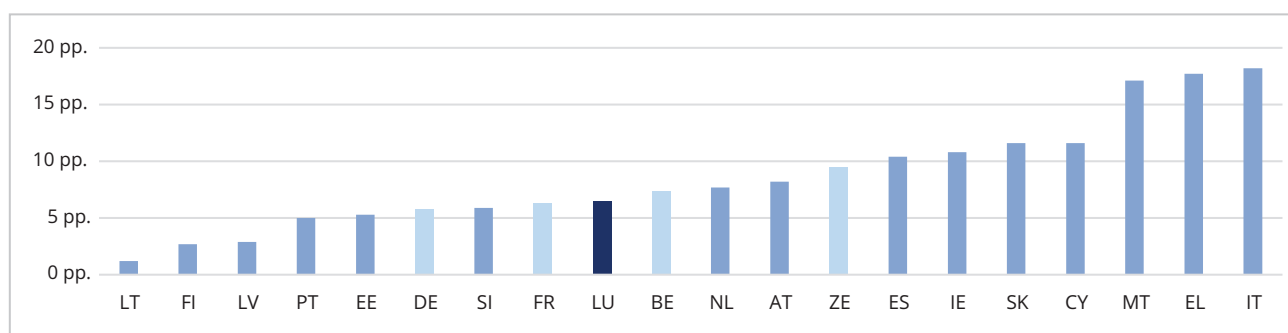


Source : Eurostat

Ainsi, au Grand-Duché, plus de la moitié de l'écart global de revenus entre les genres est imputable aux différences dans les heures travaillées, tandis que 40% sont imputables aux taux d'emploi divergents entre hommes et femmes.

Pour ces derniers écarts, force est de constater que le Grand-Duché n'affiche pas une situation excessivement défavorable, avec une différence de 6,5 points de pourcentage (pp.) entre les taux d'emploi des femmes et des hommes pour une moyenne de près de 10 pp. au sein de la zone euro.

Écart de taux d'emploi entre genres, 2020

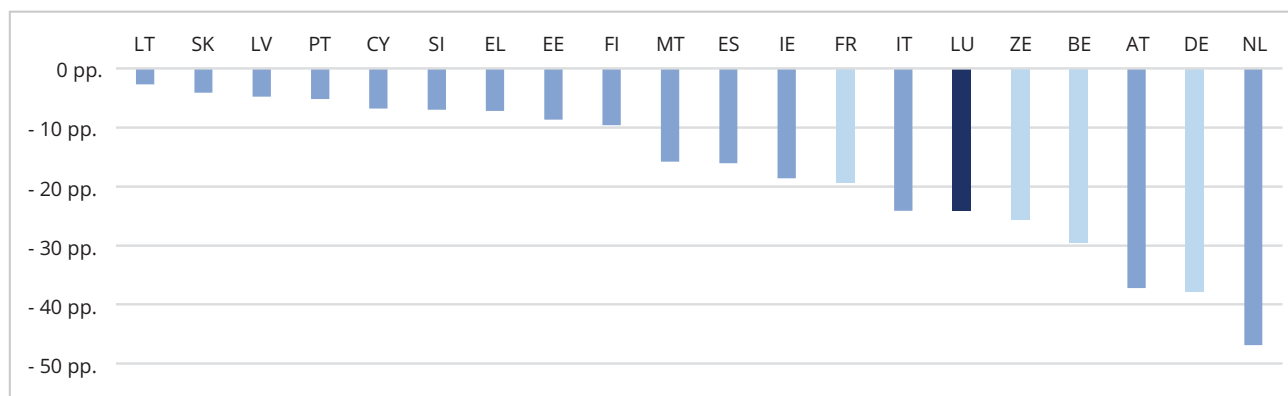


Source : Eurostat

Au Grand-Duché, le facteur le plus discriminant reste l'emploi à temps partiel. En effet, loin des performances plutôt reluisantes présentées ci-avant, le Luxembourg se classe en la matière à une 15^e place avec 25 pp. d'écart entre les proportions d'emploi à temps partiel parmi les hommes et parmi

les femmes. À noter que les pays du Benelux forment, avec l'Allemagne et l'Autriche, le quintet de tête, les Pays-Bas se démarquant tout particulièrement avec un écart de près de 50 pp. entre les proportions d'hommes et de femmes travaillant à temps partiel.

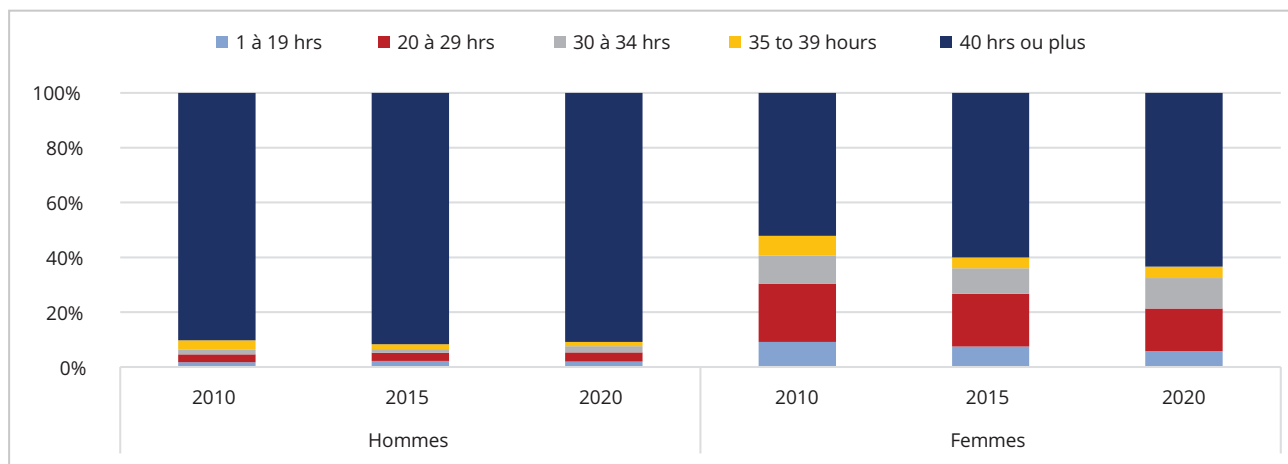
Écart entre proportions d'emploi à temps partiel par genre, 2020



Source : Eurostat

Plus dans les détails, force est de constater que les femmes et les hommes affichent effectivement des profils très différents en matière de temps de travail.

Répartition des temps de travail par genre, Luxembourg

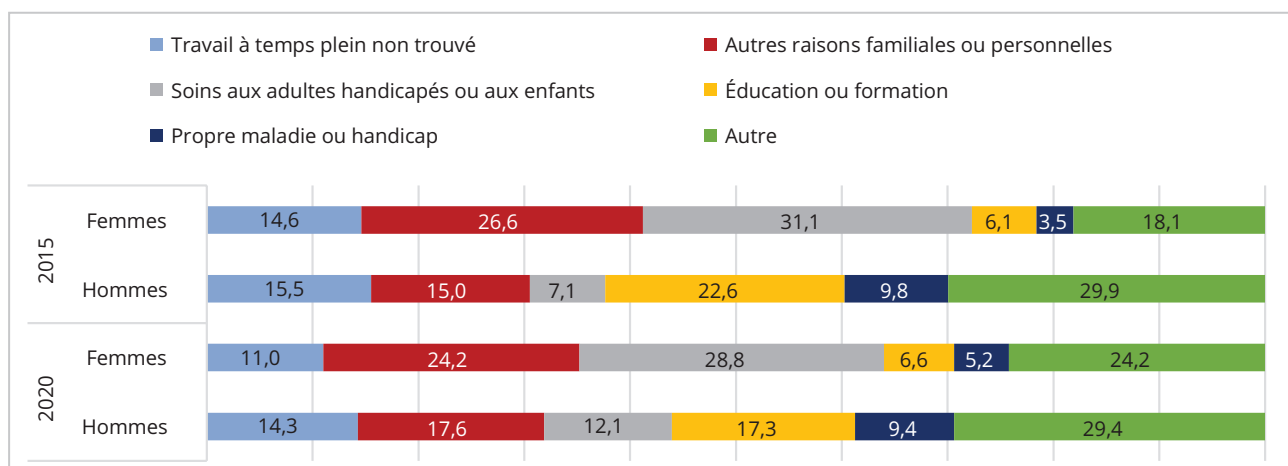


Source : OCDE

Ainsi, si seulement un homme sur dix n'est pas à temps complet, ce sont un peu plus d'un tiers des femmes qui ont un temps partiel, une femme sur cinq travaillant même moins de 30 heures par semaine. Mais quelles sont alors les raisons de ce grand écart ?

Parmi les raisons citées pour l'emploi à temps partiel, les femmes évoquent principalement des raisons familiales et le soin d'adultes en situation d'handicap ou d'enfants : ces raisons sont mises en avant par plus de la moitié d'entre elles. *A contrario*, les hommes ne sont que 30% à expliquer leur temps partiel par ce biais.

Raisons du travail à temps partiel, Luxembourg



Source : Eurostat

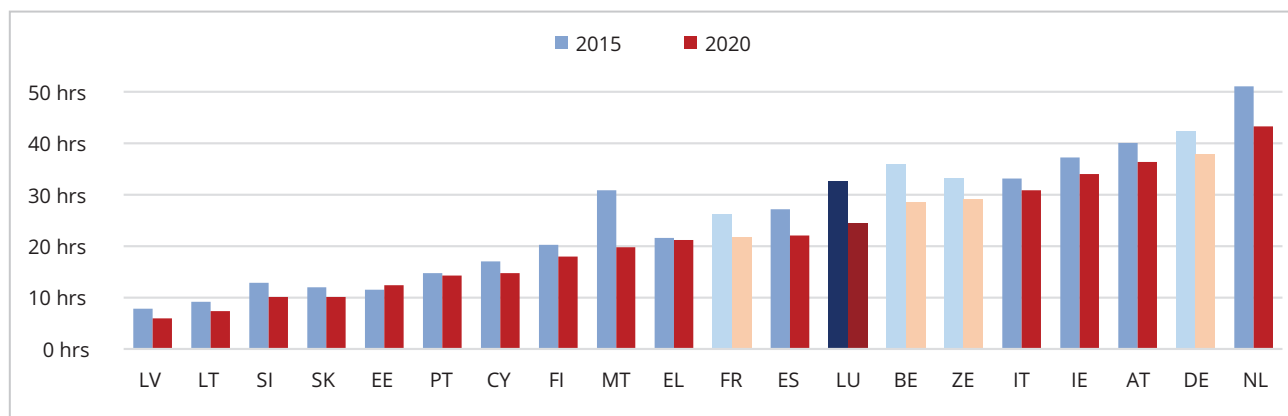
À noter que les hommes sont trois fois plus nombreux que les femmes (17% contre 6%) à affirmer travailler à temps partiel

du fait de leur participation à une formation ou au système éducatif.

Ces différences de comportement aboutissent *in fine* sur un nombre d'heures travaillées assez différentes entre les hommes et les femmes. Ainsi, au Luxembourg, en 2020, les femmes travaillaient en moyenne près de 25 heures par mois

en moins que les hommes. Le Grand-Duché se place ainsi dans le haut du classement des plus importants écarts de temps de travail entre les genres au Luxembourg.

Écart entre les heures mensuelles effectivement travaillées par genre



Source : estimations CSL à partir de données Eurostat

Si tous les écarts – de salaire horaire, de taux d'emploi, de proportion d'emploi à temps partiel – tendent à se réduire au fil des années, force est de constater que le Luxembourg doit

encore connaître de nombreux progrès avant de faire état d'une égalité entre les situations des femmes et des hommes au sein du marché du travail.